



Le Père Kolbe, modèle du chevalier des temps modernes

**Prieuré Sainte-Jeanne-d'Arc**  
2, rue de Clairat - 24100 Bergerac  
Tél.: 05 53 22 56 89  
Fax: 09 81 38 17 02  
Courriel: 24p.bergerac@fsspx.fr  
www.laportelatine.org

Abbé Gabard: 06 48 55 66 24  
R.P. Bellwood: 06 78 05 37 76  
Abbé Morille: 06 46 72 05 04  
Abbé de Bonnafos: 07 83 50 53 47

**Église Saint-Jean-des-Cordeliers**  
2, rue de Clairat 24100 Bergerac

**Église Notre-Dame de Toutes Grâces**  
19, rue du 34<sup>e</sup> Rgt d'Artillerie  
24000 Périgueux

**Chapelle Saint-Loup**  
19700 Les Plats de St-Clément

**Carmel du Cœur Immaculé de Marie**  
1105, route du Barrail 33220 Eynesse

**École Sainte-Jeanne-d'Arc**  
48, rue Jules Michelet 24100 Bergerac

« SAINT » PAUL VI: QUELLE VÉNÉRATION?  
FRATERNITÉ SAINT-PIE-X: PERSISTE ET SIGNE?  
MOSQUÉE DE BERGERAC: COMMENT RÉAGIR?

RÉPONSES DANS CE BULLETIN

## CHEVALIER AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE?

Abbé S. GABARD, PRIEUR

Le 8 octobre 2018, la mairie de Bergerac accorde un nouveau permis de construire pour le complexe cultuel et culturel de la communauté musulmane bergeracoise.

Le 14 octobre 2018, le pape François canonise Paul VI.

Que faire face à ces constats scandaleux?

Se décourager? Se plaindre? S'« encanaper » en se voilant la face?

Ceserait indigne d'un périgourdin. Son caractère ne supporte pas les demi-mesures. Et l'âme catholique non plus.

Il y a un terreau dans lequel s'enracine une telle âme; il y a un esprit qui doit guider toutes ses actions. C'est l'esprit *chevaleresque*.

Chevaleresque, dites-vous? Nous sommes en 2018, comment parler de Chevalerie? Pour quoi faire? Pour enrayer les conséquences désastreuses de la tiédeur catholique ainsi décrite

par Pie XI:

« La fête du Christ-Roi Nous donne le plus vif espoir de hâter le retour si désirable de l'humanité à son très affectueux Sauveur. (...) Peut-être faut-il attribuer ce désavantage à l'indolence ou à la timidité des bons; ils s'abstiennent de résister ou le font mollement; les adversaires de l'Église en retirent fatalement un surcroît de prétentions et d'audace. »  
(11 décembre 1925).

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, des hommes et des femmes se sont réunis pour mettre à l'honneur la vraie noblesse de l'humanité, la possession de toutes les vertus. On leur donna le nom de chevaliers.

Ne nous arrêtons pas aux mots et aux images d'Épinal qu'ils suggèrent. La Chevalerie est avant tout un état d'âme qui est adaptable à toutes les époques de l'histoire. Je crois pouvoir donner cet essai de définition de la Chevalerie: *union qui engage ses adhérents à développer et à vivre de toutes les vertus, pour réparer*



*l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ outragé.*

Sans tomber dans la rêverie et la nostalgie, nous pouvons dire qu'il est urgent, à la suite de notre Maître et de Notre-Dame :

- de sanctifier le Nom de Dieu par toutes nos attitudes,
- de fortifier nos âmes dans le bien afin d'être un appui sûr pour nos contemporains,
- d'être fier d'appartenir au Bon Dieu en ne reculant jamais devant les épouvantails du respect-humain,
- de nous payer le luxe d'en faire plus qu'il n'en faut pour le règne social du Christ-Roi.

## IL Y A 800 ANS !

*Le 24 septembre dernier, en la fête de Notre-Dame de la Merci, nous fêtions les 800 ans de la fondation des Mercédaires. Notre-Dame voulut cet Ordre nouveau afin d'opposer à la tyrannie de l'Islam conquérant, une ardente charité et la prière pour la conversion des musulmans.*

*Le récit que je vous livre ici, a pour but de vous encourager à offrir à Notre-Dame du Rosaire (victorieuse sur les armées islamiques, le 7 octobre 1571) vos joies et vos peines quotidiennes, vos prières et pénitences de chaque jour pour la conversion de la communauté musulmane de Dordogne. À Bergerac la municipalité voudrait construire la plus grande mosquée du Périgord, ce qui serait un terrible obstacle au règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ, seul principe de la justice et de la paix.*

*Abbé Sébastien Gabard*

C'était au temps où la plus vaste et la plus belle partie de l'Espagne était soumise au joug barbare des Sarrasins. D'innombrables fidèles, retenus dans une captivité douloureuse, étaient grandement exposés à renier la foi chrétienne et à compromettre leur salut éternel. La bienheureuse Reine du Ciel, voulant apporter remède à des maux si grands et si nombreux, manifesta sa très ardente charité pour leur délivrance.

*Je viens ici chercher des hommes qui veuillent, à l'exemple de mon Fils, donner leur vie pour le salut et la liberté de leurs frères captifs. C'est un sacrifice qui lui sera très agréable.*

Saint Pierre Nolasque, renommé par sa piété autant que par ses richesses, se livrait à de saintes méditations, et s'ingéniait sans cesse à découvrir comment il adoucirait les épreuves d'un si grand nombre de Chrétiens, soumis à la domination des Maures. La bienheureuse Vierge lui

Nous répondons à cette nécessité du temps présent,  
- par nos *prières plus ferventes* pour nous et notre prochain, davantage d'instant en présence de Dieu,  
- par plus de *pénitences chrétiennes* qui fortifient l'âme à l'heure du sacrifice.

Ainsi grandit l'âme de l'apôtre, du missionnaire : l'idéal catholique atteint son apogée.

C'est tout simplement cela la *Chevalerie* ; et elle est de notre siècle !

apparut elle-même, au milieu de la nuit du 1<sup>er</sup> août 1218, avec un visage bienveillant, et lui fit connaître combien il serait agréable à son Fils unique et à Elle-même, s'il fondait en son honneur un Ordre religieux ayant pour but d'arracher les captifs à la tyrannie des Turcs :

*Mon fils, je suis la Mère du Fils de Dieu qui, pour le salut et la liberté du genre humain, répandit tout son sang en souffrant la mort cruelle de la Croix ; Je viens ici chercher des hommes qui veuillent, à l'exemple de mon Fils, donner leur vie pour le salut et la liberté de leurs frères captifs. C'est un sacrifice qui Lui sera très agréable. Je désire donc que l'on fonde en mon honneur un Ordre dont les religieux, avec une foi vive et une vraie charité, rachètent les esclaves chrétiens de la puissance et de la tyrannie des Turcs, se donnant même en gage, s'il est nécessaire, pour ceux qu'ils ne pourront racheter autrement. Telle est, mon fils, ma volonté ; car, lorsque dans l'oraison tu Me priais avec des larmes de porter remède à leurs souffrances, Je présentais tes vœux à mon Fils qui, pour ta consolation et pour l'établissement de cet Ordre sous mon nom, M'a envoyée du Ciel vers toi.*

Saint Pierre Nolasque répondit :

*Je crois d'une foi vive que vous êtes la Mère du Dieu vivant et que Vous êtes venue en ce monde pour le soulagement des pauvres chrétiens qui souffrent dans une barbare servitude. Mais que suis-je, moi, pour accomplir une œuvre si difficile au milieu des ennemis de votre divin Fils et pour tirer ses enfants de leurs cruelles mains ?*

Et Notre-Dame de lui répondre :

*Ne crains rien, Pierre, Je t'assisterai dans toute cette affaire et, pour que tu aies foi en ma parole, tu verras bientôt l'exécution de ce que Je t'ai annoncé, et mes fils et mes filles de cet Ordre se glorifieront de porter des habits blancs comme ceux dont tu Me vois revêtue.*

En disant cela, la Vierge disparut.



Encouragé par cette vision céleste, l'homme de Dieu sentit son cœur s'embraser d'une ardente charité; il n'eut plus qu'un seul désir, celui de se livrer lui-même, et de consacrer l'Ordre qu'il instituerait, à la pratique de cet amour généreux par lequel chacun donnerait sa vie pour ses amis et son prochain.

La même nuit, la très sainte Vierge apparut aussi au bienheureux Raymond de Pegnafort et à Jacques, roi d'Aragon, leur donnant avis d'instituer un Ordre religieux, et leur persuadant de concourir par leur fortune à la fondation d'une si belle œuvre. Pierre accourut aussitôt se jeter aux genoux de Raymond, son confesseur, et lui fit tout connaître; l'ayant trouvé instruit lui-même de toutes ces choses par la révélation céleste, il se soumit très humblement à sa direction. Le roi Jacques survenant, décida de mettre à exécution ce que la bienheureuse Vierge Marie lui avait également révélé. Après en avoir conféré entre eux, tous tombèrent d'accord, et entreprirent de fonder un Ordre en l'honneur de la Vierge Mère, sous le vocable de Sainte Marie de la Merci ou de la rédemption des captifs.



En conséquence, le 10 août 1218, le roi Jacques décréta l'établissement de cet Ordre, dont ces saints hommes avaient conçu le projet. Ceux qui voulaient en faire partie devaient s'engager, par un quatrième vœu, à rester comme otage au pouvoir des païens, si la délivrance des chrétiens l'exigeait. Le roi leur concéda le privilège de porter sur la poitrine ses propres armes, et s'occupa de faire approuver par Grégoire IX un Ordre et des vœux de religion, inspirés par une si sublime charité envers le prochain. Dieu Lui-même, par l'intermédiaire de la Vierge-Mère, donna l'accroissement à cette œuvre, car elle se répandit avec beaucoup de rapidité et de succès sur toute la surface de la terre, et vit fleurir des héros de sainteté, des hommes d'une charité et d'une piété incomparables, se dévouant à recueillir les aumônes des chrétiens pour racheter leurs frères, et à se donner souvent eux-mêmes comme rançon pour délivrer un grand nombre de captifs.

## LA FRATERNITÉ EST PARFAITEMENT LÉGITIME ET RÉGULIÈRE

Publié sur FSSPX.ACTUALITÉS / FSSPX.NEWS (<https://fsspx.news>) Abbé J.-M. GLEIZE

« Il ne faut pas s'étonner que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Rome. Ce ne sera pas possible tant que Rome ne reviendra pas à la foi dans le Règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, tant qu'elle donnera l'impression que toutes les religions sont bonnes. Nous nous heurtons sur un point de la foi catholique, comme se sont heurtés le cardinal Béa et le cardinal Ottaviani, et comme se sont heurtés tous les papes avec le libéralisme »<sup>1</sup>

1. « Le problème demeurera aussi longtemps que la Fraternité Saint-Pie-X n'adhérera pas à la déclaration doctrinale approuvée par le pape François et présentée par la Congrégation de la doctrine de la foi. »<sup>2</sup> Citant ces paroles de Mgr Pozzo<sup>3</sup>, nous faisons remarquer que

1 Mgr Lefebvre, conférence à Sierre (Suisse) le 27 novembre 1988, citée dans *L'Église infiltrée par le modernisme*, Fideliter, 1993, p. 70-71.

2 « Il problemi rimangono fintanto che la Fraternita San Pio X non aderera a la dichiarazione dottrinale approvata dal papa Francesco et presentata dalla Congregazione per la dottrina de la fede. »

3 Cf. l'article « Ni schismatiques ni excommuniés », dans le numéro de juillet-août 2018 du *Courrier de Rome*.

« le problème est donc bel et bien, d'abord et avant tout, doctrinal » et que « c'est de sa solution que doit dépendre, aux yeux même de Rome, la reconnaissance canonique ».

2. De la part de Rome, ce constat n'est pas nouveau. Déjà, au cours du premier semestre de l'année 2017, Mgr Pozzo avait clairement exprimé le même point de vue. « La réconciliation, *disait-il*, se fera lorsque Mgr Fellay adhérera formellement à la déclaration doctrinale que lui a présentée le Saint-Siège. C'est aussi la condition nécessaire pour procéder à la régularisation institutionnelle, avec la création d'une prélatrice personnelle. »<sup>4</sup> Ces déclarations, somme toute autorisées, sont l'occasion de manifester en quoi consiste fondamentalement le problème qui met aux prises le Saint-Siège avec les évêques et les prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X. L'explication est simple: il s'agit là de la divergence de la Rome actuelle d'avec la Rome de toujours, et cette divergence concerne la manière de comprendre et de proposer la doctrine révélée par Dieu. C'est pourquoi, ce problème ne saurait en aucune façon s'expliquer en raison de l'attitude adoptée

4 Cf. l'article « Pour une entente doctrinale », dans le numéro de mai 2017 du *Courrier de Rome*.



jusqu'ici par Mgr Lefebvre et la Fraternité Saint-Pie-X à l'égard de la Rome actuelle. Disons-le clairement, au risque de provoquer l'étonnement ou l'incompréhension de plus d'un dans la sainte Église de Dieu : ce qui pose problème, ce n'est pas la Fraternité Saint-Pie-X, c'est la Rome actuelle, la Rome «de tendance néo-protestante et néo-moderniste», comme aimait à dire Son Excellence Mgr Marcel Lefebvre, dans un langage rien moins qu'alambiqué. C'est la Rome actuelle qui pose aujourd'hui problème, du fait même qu'à Rome les membres actuels de la hiérarchie, le pape et les évêques, ont adopté cette tendance nouvelle, protestantisante et modernisante, rompant par le fait même avec la Rome éternelle. Et ce à l'occasion du concile Vatican II.



Les nouveaux supérieurs de la Fraternité

*Ce qui pose problème, ce n'est pas la Fraternité Saint-Pie-X, c'est la Rome actuelle, la Rome «de tendance néo-protestante et néo-moderniste»,*

3. Aux yeux de beaucoup, mais qui, pour être nombreux, ne comptent pas parmi les plus clairvoyants, le problème en question serait de prime abord que la Fraternité Saint-Pie-X ne jouirait pas d'une situation régulière dans l'Église. Pour reprendre les termes mêmes employés par Mgr Pozzo, le problème serait que les prêtres et les évêques de la Fraternité Saint-Pie-X exerceraient leur ministère «d'une manière illicite et illégitime». Partant, ce serait la Fraternité et ses membres qui poseraient problème, la Fraternité d'abord et non point la Rome actuelle. Mais en réalité, et de l'aveu même du secrétaire de la Commission Pontificale Ecclesia Dei, cette illégitimité supposée n'est qu'une **conséquence**, et le problème fondamental consiste dans la divergence doctrinale qui oppose la Fraternité aux représentants actuels de la hiérarchie, précisément du fait que ceux-ci se réclament du concile Vatican II. Cette divergence est donc la cause, dont l'illégitimité supposée n'est qu'un des effets possibles. Et au niveau de cette divergence, c'est la Rome actuelle qui pose effectivement problème. La

situation de la Fraternité n'en est que l'effet conséquent. Si la Fraternité peut éventuellement et apparemment poser problème, canoniquement ou ecclésiastiquement parlant, c'est d'abord parce que la Rome actuelle pose problème, doctrinalement parlant. Car l'effet procède de sa cause. L'Église étant une société d'ordre surnaturel, l'unité de foi y est nécessairement au principe et au fondement de l'unité de gouvernement<sup>5</sup> et c'est pourquoi toute divergence au niveau de celle-là entraîne une divergence au niveau de celle-ci. L'irrégularité canonique supposée est ici l'effet découlant de la divergence doctrinale.

*Il faut commencer par comprendre pourquoi la Rome actuelle est elle-même en rupture avec la Rome de toujours.*

4. Comme tout effet, celui-ci doit être jugé en fonction de sa cause. Il y a là un principe absolument nécessaire, qui ne souffre aucune exception, dans aucun domaine, car il s'agit d'un principe d'ordre métaphysique. Si l'on veut comprendre pourquoi, aux yeux de la Rome actuelle, la Fraternité Saint-Pie-X reste dans une situation dite «illégitime», il faut commencer par comprendre pourquoi cette Rome actuelle est elle-même en rupture avec la Rome de toujours. Cette rupture est d'ordre doctrinal. Et le problème fondamental, dont l'illégitimité supposée de la Fraternité n'est qu'une conséquence, sur le plan canonique ou ecclésial, est l'acceptation par la Rome actuelle, sur le plan doctrinal, des réformes entreprises par le concile Vatican II. Le problème n'est pas que la Fraternité refuse le Concile, car, pour demeurer catholique et dans l'Église, on ne peut que refuser un tel Concile. Le problème est que la Rome actuelle l'accepte, au mépris de toute sa Tradition bimillénaire. S'il fallait recourir (avec toutes les précautions requises) au langage parlant et imagé de la métaphore, nous dirions que la Fraternité est en bonne santé, tandis que c'est la Rome actuelle qui est malade. Et lorsque le malade est dans le déni à l'égard de sa propre maladie, il est à peu près inévitable qu'il accuse d'être malade celui qui est en bonne santé. Mais passons.

*L'attitude de la Fraternité à l'égard de la Rome actuelle découle de ce principe : protéger le sacerdoce catholique contre les erreurs modernes et avec lui la foi de l'Église*

5. Le problème n'est donc pas, du côté de la Fraternité Saint-Pie-X, ce que l'on appellerait aujourd'hui un problème «d'ecclésialité». La Fraternité est et demeure

<sup>5</sup> Cf. l'article « Unité ou légalité ? », dans le numéro de mai 2017 du Courrier de Rome.

une œuvre d'Église, une société faisant pleinement partie de l'Église, de manière si pleine et si complète qu'elle représente même dans l'Église l'une de ses parties les plus saines.



Prière d'ouverture du Chapitre

En effet, la Fraternité se définit par son but et ce but est (Statuts, II, n° 1) « le sacerdoce » et donc (Statuts, III, n° 1) les œuvres de formation sacerdotale, qui « éviteront avec soin les erreurs modernes, en particulier le libéralisme avec tous ses succédanés ». L'attitude de la Fraternité à l'égard de la Rome actuelle découle **immédiatement** de ce principe : protéger le sacerdoce catholique contre les erreurs modernes et avec lui la foi de l'Église, que le sacerdoce a pour mission de prêcher, pour sanctifier les âmes. Cette attitude – ou ce rôle – de la Fraternité est absolument vital, puisque, dans la sainte Église, le sacerdoce représente un principe non seulement indispensable mais premier. Le sacerdoce est le principe même de l'Église, car sans lui l'Église cesse d'être ce qu'elle est. La corruption du principe premier est ce qu'il y a de pire, et sa défense est ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus urgent. Dans la mesure où la Rome actuelle se trouve infectée de ces erreurs modernes, qui accomplissent la corruption même du sacerdoce et de l'Église, il incombe à la Fraternité d'agir vis-à-vis de cette Rome actuelle de façon à neutraliser ces erreurs.

Tout le combat de la foi mené jusqu'ici par la Fraternité devrait trouver là son explication profonde. Et toute l'attitude de la Rome actuelle (depuis le Concile) qui considère comme illégitime cette action de la Fraternité n'est que le revers, du côté des hommes d'Église qui possèdent actuellement le pouvoir à Rome, de ce combat mené par la Fraternité. Si la lumière dissipe les ténèbres, les ténèbres essaient d'étouffer la lumière, mais sans jamais y parvenir. Cette défense du sacerdoce catholique, qui est le principe premier et le bien commun de toute l'Église, représente un but proprement ecclésial, qui fait de la Fraternité une œuvre d'Église. L'ecclésialité de la Fraternité vient de là : elle découle de ce qui est la *fnis operis*, l'objet propre et spécifique de la société fondée par Mgr Lefebvre, dûment reconnue comme telle par Mgr Charrière en 1970. Par la suite, cette ecclésialité

n'a pas été entamée en quoi que ce soit par les autorités conciliaires, car elle ne pouvait pas l'être. C'est plutôt l'ecclésialité des membres de la hiérarchie qui est devenue problématique et qui l'est toujours plus, à la suite de Vatican II et du modernisme destructeurs des autorités en place.

6. La Fraternité ne doit donc pas s'assigner comme but **absolument premier**, c'est-à-dire comme **principe d'action** la recherche d'une légitimité canonique, qui serait censée remédier à un manque d'ecclésialité<sup>6</sup>. La question de l'ecclésialité de la Fraternité ne se pose pas en **réalité**. Elle se pose seulement **dans l'esprit de certains**, autres que les membres et les fidèles de la Fraternité dans l'Église, qui croient de bonne foi que la Fraternité est « contre le pape » ou « schismatique » ou « pas en pleine communion » ou « pas en situation légitime ». Pour exprimer ces choses dans le langage technique de la logique scolastique, nous dirions que la question se pose donc non pas par soi mais par accident. Certains se trompent en estimant qu'elle se pose en réalité et par soi ; d'autres se trompent de manière diamétralement opposée en estimant qu'elle ne se pose pas du tout, pas même dans l'esprit de certains et par accident. La solution est de dire que la question se pose non pas en réalité ni par soi mais tout de même dans l'esprit de certains et par accident. Cela entraîne pour conséquence que la Fraternité n'a pas à entretenir un complexe de culpabilité ni à souffrir ou à s'excuser de n'être pas dans l'Église (et d'ailleurs, « qui s'excuse s'accuse »), mais qu'elle doit affirmer et faire valoir son bon droit et en même temps dénoncer les mauvais droits des modernistes ; et aussi qu'elle doit le faire de manière pastorale et prudente, en tenant compte de la faiblesse des ignorants, selon le précepte de l'Apôtre : « Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas nous complaire en nous-mêmes » (Rm XV, 1).

*La Fraternité est parfaitement légitime et régulière, car elle est dans l'Église et elle est de l'Église, et cela est absolument certain et hors de doute.*

7. La Fraternité est parfaitement légitime et régulière, car elle est dans l'Église et elle est de l'Église, et cela est absolument certain et hors de doute. Venant de la part de la Rome actuelle, une légitimation canonique n'ajoutera rien, de ce point de vue, à la bonté intrinsèque de la Fraternité. Elle pourrait lui ajouter seulement une certaine bonté extrinsèque, dans la mesure où elle ferait

<sup>6</sup> Cf. l'article « Pour une entente doctrinale », dans le numéro de mai 2017 du Courrier de Rome.



cesser, dans l'esprit de beaucoup, une opinion fautive et injuste, entretenue au préjudice de la Fraternité. Ceci doit garder toute son importance, mais ceci est une autre question, question secondaire aux yeux du fondateur de la Fraternité Saint-Pie-X. « Ce qui nous intéresse **d'abord**, *disait-il*, c'est de maintenir la foi catholique. C'est cela notre combat. Alors la question canonique, purement extérieure, publique dans l'Église, est **secondaire**. Ce qui est important, c'est de rester dans l'Église... dans l'Église, c'est-à-dire dans la foi catholique de toujours et dans le vrai sacerdoce, et dans la véritable messe, et dans les véritables sacrements, dans le catéchisme de toujours, avec la Bible de toujours. C'est cela qui nous intéresse. C'est cela qui est l'Église. D'être reconnus publiquement, cela est secondaire. Alors il ne faut pas rechercher le secondaire en perdant ce qui est primaire, ce qui est le premier objet de notre combat. »<sup>7</sup> La question, redisons-le, doit garder **toute** son importance et « secondaire » ne veut pas dire « négligeable » ; mais, pour être traitée dans l'ordre, cette question non négligeable doit être située à sa juste place, c'est-à-dire dans la dépendance du but primordial. Et ce qui nous intéresse ici, c'est de manifester quel est ce but absolument premier de la Fraternité : la préservation du sacerdoce catholique, avec pour conséquence nécessaire la neutralisation de toutes les erreurs néfastes qui en provoquent aujourd'hui la corruption généralisée. Corruption généralisée, car corruption du principe premier de l'Église, qui est son sacerdoce hiérarchique. Ces erreurs sont graves en elles-mêmes, comme toutes les erreurs, parce qu'elles sont la négation de la vérité divine ; mais elles sont de surcroît néfastes à un titre sans précédent, parce qu'elles se répandent dans toute l'Église par le moyen de la hiérarchie, acquise à ces erreurs et corrompue par elles. Introduites au moment du concile Vatican II dans la prédication ordinaire des hommes d'Église, ces erreurs ont engendré une nouvelle façon de penser et de vivre, progressivement répandue chez tous les membres de l'Église. L'expression d' « Église conciliaire » entend désigner cette situation nouvelle, comme dans un raccourci métaphorique.<sup>8</sup>

8. Nous parlons à présent d'une « Église conciliaire », comme nous avons parlé jusqu'ici d'une « Rome actuelle », et nous pourrions parler tout autant d'une « Rome conciliaire ». Car on ne peut plus, pour l'instant, parler sans distinctions de l'Église et de Rome.<sup>9</sup> L'Église

7 Mgr Lefebvre, Conférence spirituelle à Écône, le 21 décembre 1984. Cf. l'article « 40 ans plus tôt » dans le numéro de décembre 2014 du *Courrier de Rome*.

8 Cf. les articles « Peut-on parler d'une Église conciliaire ? », dans le numéro de février 2013 du *Courrier de Rome* et « Unité et unicité de l'Église » dans le numéro de septembre 2013 du *Courrier de Rome*.

9 Cf. l'article « Une Église officielle ? », dans le numéro



Le salut des âmes avant tout

telle que Dieu l'a voulue est une société d'ordre surnaturel, c'est-à-dire l'ensemble ordonné des fidèles baptisés, qui professent la même foi et le même culte sous la direction de la même hiérarchie. La situation particulière et complexe que nous vivons est celle où, à l'intérieur de cet ensemble ordonné, sévit un autre ensemble désordonné, qui met en péril la foi et le culte catholiques, en s'appuyant pour cela sur la mauvaise influence des membres de la hiérarchie. Parler de l'Église et de Rome tout court serait trop peu dire ; parler de deux Églises ou de deux Romes tout court serait trop dire. L'Église est une et Rome est unique, mais il y a présentement à Rome et dans l'Église un cancer généralisé. Nous parlons de l'Église conciliaire et de la Rome actuelle par distinction d'avec l'Église catholique et de la Rome de toujours pour désigner cette situation sans précédent, où les hommes d'Église travaillent de l'intérieur à la destruction de l'Église, en opposition avec les forces vives de celle-ci. Tel est bien le mystère qui apparaît jusqu'à présent comme celui d'une « Église occupée » et par conséquent aussi d'une « opération survie de la Tradition », celle-ci trouvant sa nécessité et sa légitimité en raison de celle-là.

9. Revenons-en alors à la déclaration initiale de Mgr Pozzo : « Le problème demeurera aussi longtemps que la Fraternité Saint-Pie-X n'adhérera pas à la déclaration doctrinale approuvée par le pape François et présentée par la Congrégation de la doctrine de la foi ». Le secrétaire de la Commission Pontificale *Ecclesia Dei* nous livre ici la raison profonde pour laquelle le problème n'en finit pas : il demeure précisément aussi longtemps que la Rome actuelle veut imposer à la Fraternité l'adhésion au concile Vatican II, et **c'est donc cette Rome actuelle qui est la cause du problème**. Car initialement, ce problème n'est pas le refus mais plutôt l'exigence de l'adhésion : **exigence d'une adhésion aux erreurs contraires à des vérités révélées par Dieu et déjà condamnées par la Rome de toujours**.

de mai 2017 du *Courrier de Rome*.

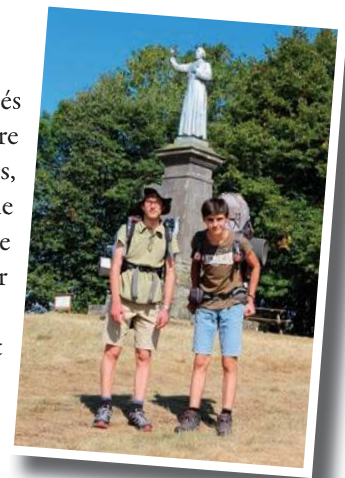
# CHRONIQUE DU PRIEURÉ

**24 juin 2018 :** une année d'activités scolaires et paroissiales se termine dans l'action de grâce et la bonne humeur et l'amitié autour des feux de la Saint-Jean. Jeux et salon de thé (ou bière !) occupent l'après-midi, et une veillée de chant suit la bénédiction solennelle des feux, que l'on saute avec enthousiasme, mais prudence !



**Été 2018 :** Les abbés tournent au prieuré ! Entre séjours en famille, camps, marches et retraites ! M. le prieur s'isole 30 jours chez le R.P. Marziac, pour revenir gonflé à bloc, et plein d'idées !

M. l'abbé de Bonnafos part avec les adolescents sur les traces de l'abbé Filliol, martyr de la Révolution. 65 km pour méditer ce bel exemple de courage et de don de soi aux âmes : « Dieu est irrité contre notre chère France et il faut du sang de martyr pour apaiser sa juste colère ».



M. l'abbé Morille encadre plusieurs camps en Périgord et ailleurs : une seule idée pour ces jeunes : ne pas perdre leur été !

**Rentrée 2018 :** début septembre, le prieuré redémarre, chose étonnante : avec l'équipe totalement identique ! Les mutations n'ont pas frappé chez nous cette année. Les activités diverses et variées reprennent : école, catéchismes, conférences, cercles, tiers-ordre, etc. Avec quelques nouveautés cette année, comme l'ouvroir, le théâtre, le cours de latin liturgique... Il y a de la vie !



**2 octobre 2018 :** Fête des saints Anges gardiens. C'est le moment de les remercier de nous avoir protégés lors de la tempête de juillet, et surtout les passants au pied du prieuré, qui manquèrent de peu de se faire assommer par une pierre descellée au deuxième étage ! Deo Gratias !



# PAUL VI N'EST PAS DE LA NÔTRE

Abbé Sébastien Gabard

La sainte Église est la seule institution terrestre capable de nous fournir le passe-droit pour le Ciel, notre vraie Patrie.

Nous communiquant la vie de Dieu par la grâce des sacrements, elle nous invite à imiter les exemples des héros que la grâce de Dieu a façonnés ; elle les canonise : ce sont les saints.

Alors comment sa hiérarchie donne-t-elle aux catholiques des « saints » impossibles à imiter pour un fidèle voulant plaire à Dieu avant tout ?

S'il est vrai que seule la vertu nous donne accès à la béatitude éternelle, comment prendre Paul VI pour modèle ? Son action pontificale consista dans les faits, à renoncer à sa charge de Vicaire du Christ.

Il refusa de porter l'autorité souveraine de Notre-Seigneur, ainsi il déposa la tiare (13 novembre 1964). Il donna son anneau pontifical au Dr Ramsey anglican (24 mars 1966) et, louant les fauteurs d'hérésies il imposa à l'Église un rite liturgique vidé de toute mention explicitement catholique (1969). Est-ce le fait d'une vertu héroïque que de détrôner la Majesté de Dieu au profit de l'homme blessé par le péché originel ? « *La religion de Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait dieu (...)* Une sympathie sans bornes pour les hommes l'a envahi tout entier [le Concile] (...) Nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme » (7 décembre 1965).



Paul VI donne son anneau pontifical à l'« archevêque » anglican Ramsey

Comment Paul VI a-t-il osé citer presque mot-à-mot le libéral Lamennais condamné par l'Église ? « *Que demande-t-elle de vous, cette Église... aujourd'hui ? Elle vous l'a dit dans un des textes majeurs de ce Concile [Vatican II] : elle ne vous demande que la liberté.* » (8 décembre 1965) La déclaration conciliaire *Dignitatis Humanae* lui donna la liberté de découronner Notre Seigneur Jésus-Christ. Les pays aux constitutions encore catholiques se sont vus contraint par le Saint-Siège et les nonces apostoliques, à rayer leur premier article qui plaçait la religion catholique comme religion d'État : l'Espagne, la Colombie, le Valais suisse et l'Italie (traité préparé dès 1976).

Il est manifeste que la "canonisation" de Paul VI ne s'adresse pas à sa personne — dont il est difficile d'extraire une héroïque vertu — mais à son œuvre libérale, le concile Vatican II que l'on veut canoniser.

Apprenant la canonisation de saint Pie X, François Mauriac fit cette réflexion terrible : « Ce saint n'est pas de ma paroisse ». Nous comprenons qu'il soit difficile aux libéraux d'honorer celui qui les démasqua et condamna solennellement ; de même, il est impossible à tout catholique de vénérer les acteurs libéraux qui ont vidé nos paroisses.

Si saint Pie X n'est pas de la leur, Paul VI n'est pas de la nôtre.

## CARNET PAROISSIAL

### Ont été baptisés :

- le 15 juillet 2018 : Nathanaël Pirrus, à la chapelle Saint-Loup des Plats de Saint-Clément.
- le 19 juillet 2018 : Madeleine Molliné, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.
- le 9 septembre 2018 : Antoine Rigal, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.
- le 22 septembre 2018 : Jeanne Belleville, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.
- le 20 octobre 2018 : Raffaele Poulain, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.

### Ont reçu Jésus-Hostie pour la première fois :

- le 5 août 2018 : Aimé Peyret Lacombe et Marie Poulain, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.

### Se sont unis devant Dieu par les liens du mariage :

- le 14 juillet 2018 : Simon de Puch et Alix Dupuy de Méry, en l'église Notre-Dame de Toutes-Grâces de Périgueux.
- le 29 septembre 2018 : Benoît Rubino et Lorène Molin, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.

### Ont reçu les honneurs de la sépulture ecclésiastique :

- le 25 juillet 2018 : M. Henri Bleu, à la chapelle Saint-Loup des Plats de Saint-Clément
- le 21 août 2018 : Mme Anne Eyquard, en l'église Saint-Jean-des-Cordeliers de Bergerac.
- le 21 août 2018 : Mme Mathilde Guionin, à la chapelle Saint-Loup des Plats de Saint-Clément.